

EXTRAIT DU REGISTRE DES D Reçu en préfecture le 25/03/2024 CONSEIL MUNIC Publié le

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID: 059-215906082-20240322-DCM2024_3_4-DE

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 22/03/2024 - 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 15

Présents: 10

Nombre de suffrages : 14

<u>Date de convocation</u> 15/03/2024

<u>Date d'affichage en ligne</u> 25/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE. Étaient présents (10): M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANCHE, MME Marie GUILLAUMON, MME Catherine WITASSE

Étaient absents excusés (4): M. Louis LEBRIEZ, M. Philippe PIERART, MME Mélanie BACQ, MME Nathalie LODATO

Absents (1): MME Brigitte DECAUX

<u> Avaient donné pouvoir (4) :</u>

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à MME Joselyne GILLERON M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Jacques DOMAS MME Mélanie BACQ donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER MME Nathalie LODATO donne pouvoir à M. Jean FAURE

Désignation du Secrétaire de séance par le Conseil Municipal :

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2024/3/4

 $Th\`{e}me: domaines_de_comp\'{e}tence_par_th\`{e}mes \ / \ Aide\ sociale$

OBJET: REMISE DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS

Considérant qu'une collectivité territoriale peut faire bénéficier à ses employés d'un avantage sous forme de chèque cadeau dans la limite d'un plafond annuel (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale), qu'il n'est pas assujetti aux cotisations sociales et n'est pas assimilable à un complément de rémunération ;

M. le Maire propose la remise exceptionnelle de cartes cadeaux en fin de 1^{er} semestre 2024 afin de remercier les agents pour leur implication et récompenser les efforts fournis tout au long de l'année écoulée. La remise de cette carte bénéficie également aux agents de droit privé.

Cette action sociale se caractérisera par l'attribution d'une carte cadeau de 150,00 € / agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS – 10 POUR)

- Autorise l'achat de cartes cadeaux. Le coût global estimé de la dépense est de 1 950,00 €. Cette dépense sera intégrée au BP au compte 623.

> Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme. Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance

M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,

Jean FAURE